



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

DELIBERATION N° 2014-050

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A
L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES SINISTREES PAR LA
SECHERESSE DE L'ETE 2003 ET SES CONSEQUENCES EN VAL DE
MARNE (A.S.S.E.C. 94)**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEMBault, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,

Absents représentés :

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET*

Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association des Collectivités Sinistrées par la Sécheresse et ses conséquences en Val de Marne (ASSEC 94), dont le siège social est fixé à la mairie de Valenton, 48 rue du Colonel Fabien,

Considérant que chaque commune est représentée par son Maire (ou un adjoint ou un conseiller municipal ayant délégation écrite du Maire à cette fin), et un conseiller municipal délégué ou un conseiller municipal délégué suppléant, élus par le Conseil Municipal à bulletins secrets pour la durée de leur mandat,

Mesdames Isabelle LAFON et Anne-Marie MARTINS sont désignées en qualité de scrutatrices ;

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivants :

Candidate titulaire : Marie-Renée AUROUSSEAU
Candidate suppléant : Monique MONTEMBault

L'élection à laquelle il a été procédé, a donné les résultats suivants :

Pour : 23

Abstentions : 6

Article 1 : La liste proposée par Monsieur Le Maire ayant obtenu la majorité des suffrages au premier tour de scrutin, sont élues déléguées du Conseil municipal auprès de l'Association des Collectivités Sinistrées par la Sécheresse et ses conséquences en Val de Marne (ASSEC 94) les personnes suivantes :

Déléguée titulaire : Marie-Renée AUROUSSEAU
Déléguée suppléante : Monique MONTEMBAULT

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

